

# en direct...

# de la chambre

Lettre d'information des agriculteurs du Lot-et-Garonne - Juillet 2008 n°26



Edito « **En Direct...** »

## L'encouragement ou la contrainte

**N**ous, agriculteurs, avons considérablement amélioré et modernisé nos pratiques depuis ces 20 dernières années.

La protection phytosanitaire de nos cultures, de mieux en mieux appréhendée, profite des progrès de la recherche, à telle enseigne que des passerelles entre agriculture dite « conventionnelle » et agriculture « biologique » sont monnaie courante.

L'irrigation, indispensable pour mener à bien nos cultures, est réfléchi, se basant sur le principe du « juste ce qu'il faut quand il le faut » grâce à des outils tels que les sondes tensiométriques et l'irrigation localisée.

Le machinisme a profondément évolué, permettant des interventions plus précises associées à des pratiques agronomiques comme le « zéro labour » en grandes cultures.

L'agriculture revendique, comme tout un chacun, le droit au progrès, et elle a fait la preuve de sa fantastique capacité d'adaptation et d'évolution.

Aux côtés de ces démarches volontaristes, les législations de toutes sortes s'empilent et le réglementaire a tendance à vouloir l'emporter sur la démarche volontaire du développement.

L'exemple de l'obligation, à partir de 2009, du contrôle obligatoire des pulvérisateurs en est une illustration, alors que, volontairement, nombre d'agriculteurs faisaient déjà diagnostiquer leurs pulvérisateurs pour une meilleure intervention dans leurs cultures.

La Chambre d'Agriculture a toujours initié et accompagné les initiatives volontaristes en matière d'amélioration des pratiques.

Par exemple, elle a été à l'origine de l'opération de diagnostics des pulvérisateurs, menée en liaison avec les artisans ruraux, opération fondée sur le volontariat. C'est son rôle d'acteur dans le développement agricole.

En revanche, la Chambre d'Agriculture ne s'engagera pas dans le volet obligatoire et réglementaire du contrôle où des sanctions tomberont.

Nous préférons la pédagogie de la persuasion à celle de la contrainte, nous préférons la pédagogie de la carotte à celle du bâton...

Michel de Lapeyrière

### Le blé pleure et le colza rit !

Récolte céréales à paille plutôt décevante... mais satisfaisante en colza...

Les premiers retours sur la récolte des blés montrent une grande hétérogénéité sur les rendements. Les fortes pluviosités du printemps ont été très pénalisantes dans de nombreuses situations de vallée et dans les coteaux Nord où nous recensons des rendements de 52 à 55 quintaux. A cela s'ajoute une pression des fusarioses qui risque de pénaliser la qualité sanitaire des grains. A l'inverse du blé, le colza tire son épingle du jeu avec, cette année, des rendements oscillants entre 32 et 45 quintaux.

### Cherche débouché pour «petit lait»

La Fromagerie de la Lémance (Montayral) génère 10 000 litres de «petit lait» par semaine, dont 80% en bio. Ce «petit lait» est utilisable dans l'alimentation des animaux (notamment pour l'élevage de porcs). Toute personne intéressée peut contacter M. Inquimbert, Fromagerie de la Lémance, au 05 53 41 74 06 ou par mail à [lalemance@wanadoo.fr](mailto:lalemance@wanadoo.fr).

**en direct.. de la chambre d'agriculture**

est édité par Publications Agricoles, 51, rue Albert Camus BP 131 F - 47004 Agen cedex - Tél. 05 53 77 83 70 - ISSN : 1265-5600 - Directeur de Publication : M. de Lapeyrière - Rédactrice en chef : E. Uminski - Impression : IGS Agen - Tél. 05 53 48 20 30 - Dépôt légal 2218 - N°26 - Juillet 2008

## Economiser l'énergie en élevage

Pour réduire le montant de la facture énergétique de votre élevage, la Chambre d'Agriculture vous propose de réaliser un diagnostic énergétique global (300 euros HT). Ce diagnostic vous permettra d'identifier des solutions adaptées et dimensionnées à votre exploitation, pour économiser l'énergie et/ou utiliser des énergies renouvelables. Il ouvre également droit aux aides du Conseil Régional et du Conseil Général dans le cadre du volet énergie de l'AREA-PMBE.

**Pôle Energie, Nicolas Trillaud au 05 53 77 83 83.**

## Energie Solaire Photovoltaïque

La Chambre d'Agriculture vous propose une étude de votre projet photovoltaïque. Suite à une visite sur site, un diagnostic est établi et permet d'évaluer la rentabilité de votre projet. Cette étude d'un montant de 500euros HT vous fournit des éléments concrets pour vous aider à concrétiser votre projet.

**Pôle Energie, Nicolas Trillaud au 05 53 77 83 89.**

## Conduite d'engins agricoles

Suite au succès de la première session de formation à la conduite d'engins agricoles, la Chambre d'Agriculture a décidé de programmer une seconde session à l'automne 2008 (octobre-novembre). Si vous êtes intéressé pour accueillir et former un stagiaire sur votre exploitation, gratuitement, pendant 2 mois vous pouvez contacter

**Sabine Saudoyer, Point-Emploi, au 05 53 77 83 97.**

## F.C.O. La vaccination commence !

La vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine, sérotypes 1 et 8, a démarré à partir du 21 juillet sur les bovins et débutera début août en ovins et caprins.

**Prenez contact avec votre vétérinaire sanitaire**

## EdE

# Le Service Elevage de la Chambre d'Agriculture

**L'EdE, Service Elevage de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, est l'interlocuteur des éleveurs ainsi qu'un un acteur incontournable dans les filières élevages.**

Pour chaque département ou groupe de départements, un Etablissement Départemental de l'Elevage agréé par l'Etat, au sein de la Chambre d'Agriculture, assure des missions réglementaires et contribue au développement des éleveurs de ruminants et monogastriques, en associant les acteurs des filières concernées et en conseillant les éleveurs.

### Du réglementaire

Les missions réglementaires consistent en l'identification obligatoire des ruminants et la certification de la parenté dans les élevages adhérents à cette démarche. Cette mission d'identification consiste, par exemple, pour les bovins en :

- L'identification individuelle des animaux réalisée après commande des boucles par l'éleveur via l'EdE, puis notification des mouvements d'animaux dans les 7 jours.
- L'organisation sanitaire : gestion des crises, prophylaxie.
- L'organisation génétique : par la certification des parents.
- La transparence et l'assurance envers le consommateur via la traçabilité.
- La mise à disposition auprès de l'éleveur d'outils informatiques pour la gestion du troupeau (SELSO).

### Du développement

Les actions de conseils et de développement se déclinent comme suit :

- recueil des références (résultats technico-économiques d'élevages représentatifs dans chaque filière),
- appui collectif aux éleveurs (animations, formation, publications techniques),
- appui individuel,
- projet bâtiment : AREA - PMBE
- environnement (maîtrise des effluents et optimisation de leur valorisation économique),



**L'EdE, Service Elevage de la Chambre d'Agriculture, organise également la Journée départementale de l'Elevage, qui s'est tenue à Lauzun en juin dernier.**

- gestion des litiges (problème de voisinage, interface entre éleveurs et administration),
- animation des filières (commissions départementales et régionales, organisation de la Journée départementale de l'Elevage).

### Lait et viande

Depuis le 1er janvier 2006, le Contrôle Laitier est intégré au sein de l'EdE. 290 éleveurs bovins lait et 13 éleveurs caprins lait sont adhérents à cette prestation de service comprenant : la mesure de la production laitière en quantité et qualité par animal, l'estimation de la valeur génétique des animaux, un appui technique individuel.

Le Contrôle de Performance en bovin viande et ovin viande, réalisé par le syndicat d'éleveurs « Bovins Croissance 47 », est largement soutenu par l'EdE et la Chambre d'Agriculture. Son action comprend la mesure des performances et l'appui technique individuel.

**Contact.**

**EdE**

**Service Elevage de la Chambre d'Agriculture  
05 53 77 83 83**

# Les courriers de la Chambre

## Elevage

### Accompagner la repousse

**Courrier du 1er juin, de Didier Galinou, Président de l'EdE à Pierre Camani, Président du Conseil Général :** « Le Lot-et-Garonne est touché de plein fouet par les conséquences de la FCO, alors qu'aucun cas n'est, à ce jour, déclaré dans notre département. Nous faisons partie des 5 départements « tampons », entre le sérotype 1 au Sud et le sérotype 8 au Nord. Nous sommes conduits à vacciner contre les 2 sérotypes avec 2 injections ce qui implique autour de 90 jours durant lesquels les mouvements d'animaux vivants seront pratiquement bloqués. Notre département en particulier, où l'exportation vers l'Italie était déjà liée à la vaccination depuis le 1er mars, est donc de nouveau confronté à l'obligation de repousse des broutards. Les charges directes supplémentaires sur cette période sont estimées à 150 euros/broutard. Le dispositif national actuel s'arrête aux animaux repoussés jusqu'au 1er juin. Aussi, nous demandons au Conseil Général de Lot-et-Garonne, d'accompagner les éleveurs pour les animaux repoussés à partir du 1er juin et qui ne pourront être commercialisés avant octobre 2008, et ce, à hauteur de 50% des coûts supplémentaires à la charge de l'éleveur soit 75 euros par broutard mis en repousse ».

### Alimentation du bétail

**Courrier du 23 juin, de Michel de Lapeyrière, Président de la Chambre d'Agriculture à M. Le Préfet :** « Ce printemps est particulièrement difficile pour les agriculteurs et en particulier pour les éleveurs. La pluviométrie excessive, avec des inondations sur certains secteurs, a retardé voire empêché certains semis, mais aussi a rendu impossible la 1ère coupe de foin dans bon nombre d'exploitations. Au mieux, cette coupe est très tardive dans des mauvaises conditions de récolte (foin mouillé), ce qui aboutit à un foin de très faible valeur alimentaire. Les stocks nécessaires n'ont pu être réalisés et les stocks à venir sont compromis avec les semis de maïs décalés. Nous demandons donc, pour

*les éleveurs du département, la possibilité d'utiliser les jachères volontaires et les bandes enherbées afin de compenser ce déficit de stock, et ce, le plus rapidement possible. Je rappelle aussi que la repousse de broutards liée, à la vaccination FCO, implique aussi plus d'animaux à alimenter jusqu'à l'automne ».*

## Intempéries

### Gel

**Courrier du 8 avril, de Michel de Lapeyrière au Préfet, au Président du Conseil Général et au Directeur de la DDAF :** « Dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 avril, des gelées, fortes pour la saison dans notre région, ont provoqué des dégâts sur les pruniers d'ente (pour certaines parcelles jusqu'à 80% de taux de pertes). Sur les vergers de pommiers, des dégâts ont pu être observés de manière localisée. En viticulture, quelques dégâts ont été signalés, en particulier dans le duraquois. Enfin, sur les productions maraîchères (fraises, melons) des agriculteurs et techniciens d'organisations de producteurs nous ont indiqué des pertes ponctuelles selon les secteurs. Je vous demande de bien vouloir mettre en œuvre, dès maintenant, le dispositif des calamités agricoles, avec en premier lieu la mission d'enquête. Nos nombreuses expériences passées dans le domaine des intempéries et accidents climatiques nous ont démontré le régime souvent insuffisant des calamités agricoles. Aussi, il me paraît d'ores et déjà nécessaire de devoir se mobiliser, Etat, Conseil Général, Profession

Agricole, sur des mesures exceptionnelles complémentaires, du type agriculteurs en difficultés, RMI dérogatoire, fonds social, aides conjoncturelles... »

### Inondations

**Courrier du 27 mai, de Michel de Lapeyrière au Préfet, au Président du Conseil Général et au Directeur de la DDAF :** « Les excès de pluviométrie de ces derniers jours ont provoqué des inondations, parcelles recouvertes d'eau, ravinements, ... sur l'ensemble du quart Nord-Est du département. Les dégâts affectent principalement les grandes cultures et les prairies. Je vous demande de bien vouloir mettre en œuvre le dispositif des calamités agricoles, avec en premier lieu la mission d'enquête. Il s'agit ici du deuxième événement majeur depuis le début de l'année, et nous ne sommes qu'au mois de mai! Aussi, il me paraît d'ores et déjà nécessaire de devoir se mobiliser... ».

### Orages

**Courrier du 11 juin, de Michel de Lapeyrière au Préfet, au Président du Conseil Général et au Directeur de la DDAF :** « Les orages violents du 10 juin 2008 ont provoqué de graves inondations, dans les secteurs de l'agenais et du néracais. Les dégâts affectent toutes les cultures et productions agricoles dans ces zones géographiques. Comme pour toute catastrophe climatique, et au nom de toute la profession agricole du département, je vous demande de bien vouloir mettre en œuvre dès maintenant le dispositif des calamités agricoles, avec en premier lieu la mission d'enquête... ».



